



Procès-verbal de la séance virtuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 26 octobre 2021 en visioconférence.

SONT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Robert Jacob jr, directeur de l'école

PARENTS

Mathieu Joyal

Annie Bilodeau

François Cardin

Caroline Blouin

Mélanie Joly

Cathy Marticotte

Julie Gingras

ÉLÈVES

Jonathan Lauzon, élève

Tommy-Lee Martin, élève

PERSONNE DU PUBLIC

MEMBRES DU PERSONNEL

Carl Geoffroy, personnel enseignant

Patrick Léveillé, personnel enseignant

Guillaume Massé, personnel enseignant

Yves Thibault, personnel enseignant

Charlène Rivest, personnel professionnel

Lise Desrosiers, personnel soutien

Isabelle Cosette

PERSONNEL GESTIONNAIRE

Mélanie Beausoleil, gestionnaire administrative

Caroline Rondeau, directrice adjointe

Nancy Lachance, directrice adjointe

Mathieu Aubin, directeur adjoint

Secrétaire des rencontres : Karine Savard, secrétaire d'école

La séance est ouverte à 16 h 49.

1. Élection à la présidence du conseil d'établissement 2020-2021

Un formulaire de vote a été transmis par courriel avant la séance pour que les membres parents puissent élire la présidence et la vice-présidence du conseil d'établissement. Tous les membres parents ont voté.

Il est convenu que monsieur Mathieu Joyal est nommé à la présidence du conseil d'établissement et madame Annie Bilodeau est nommée vice-présidente. Les deux engagements sont pour un mandat d'une année.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Annexe 1)

Sur proposition de madame Annie Bilodeau et secondé par monsieur Carl Geoffroy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

Proposé

Modifié

7.2 Délai de sélection - Concentrations

7.3 Grille-matière

11.1 Sécurité événementielle

11.2 Communication en ligne

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021 (document envoyé par courriel)

Sur proposition de madame Annie Bilodeau, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2021 tel que :

Proposé
Modifié

CEBJ – 211026- 011

4. Question(s) du public

Il n'y a personne du public.

5. Adoption des règles de procédures pour les séances du CÉ (document envoyé par courriel) (Annexe 1)

CONSIDÉRANT que le document *Règles de procédures pour les séances du conseil d'établissement* doit être adopté, celui-ci a été transmis aux membres par courriel. Mme Annie Bilodeau suggère d'utiliser un autre modèle qui serait plus précis sur certains points. Elle s'engage à transmettre un document qu'elle a trouvé après ses recherches aux membres et à la direction pour que chacun en prenne connaissance. Il est suggéré par les membres d'adopter le présent document *Règles de procédures pour les séances du conseil d'établissement* de façon temporaire et de discuter ultérieurement d'une mise à jour de celui-ci.

Il est aussi discuté de l'heure des séances du conseil d'établissement. Certains membres parents mentionnent qu'il est difficile de se libérer à l'heure convenue. Certains ont mentionné qu'en générale les conseils d'établissement auxquels ils ont participé se tiennent vers 18 h. Il est entendu qu'un lien pour un formulaire de vote sera envoyé aux membres. Ceux-ci devront voter en indiquant 2 préférences. Les votes seront compilés par monsieur Mathieu Aubin et seront communiqués ultérieurement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'adopter le document *Règles de procédures pour les séances du conseil d'établissement 2021-2022* de façon temporaire.

CEBJ – 211026- 012

6. Dénonciation d'intérêt

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* énonçant que tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question;

Considérant que la dénonciation requise se fait lors de la première séance du conseil, la direction mentionne que le formulaire de dénonciation d'intérêt qui a été transmis par courriel doit être complété.

Aucun membre ne mentionne de conflit d'intérêt durant la séance.

7. Point(s) de la présidence

7.1 Courrier

Il n'y a pas de courrier.

7.2 Délai de sélection – Concentrations

Le président mentionne qu'il y a une certaine incompréhension des parents en lien avec les délais de sélection pour les concentrations. Certains parents auraient eu des informations contradictoires. La direction explique aux membres le processus de sélection : les dates de début et de fin d'inscription, la procédure qui doit être suivie suite aux inscriptions ainsi que les délais que cela occasionne. Il est mentionné aussi aux membres, qu'étant donné l'augmentation de la clientèle et selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, que les élèves du territoire de l'école doivent être priorisés.

Certains parents ont reçu de l'information contradictoire, par le responsable, en lien avec le délai de réponse pour l'acceptation dans une concentration qui serait de 2-3 semaines, alors qu'en réalité, il était de 2-3 mois. Un courriel a été transmis aux parents concernés pour les informer du délai réel de réception des réponses. Une publication a aussi été faite sur le site internet de l'école à cet effet.

Monsieur François Cardin demande s'il est possible que le conseil d'établissement participe aux sélections. La direction mentionne que, malheureusement, pour une question de confidentialité des dossiers des élèves, il n'est pas possible de procéder de cette façon.

Il est aussi demandé qu'un document expliquant la procédure et les critères de sélection soit disponible pour consultation auprès des parents. La direction convient de produire un tel document et de le rendre disponible pour consultation.

7.3 Grille-matière

Le président demande s'il est possible d'ajouter un cours d'anglais enrichi accessible pour tous les élèves.

La direction mentionne que l'implantation de l'anglais enrichi occasionne des complications au niveau de la faisabilité des horaires et des différentes contraintes. Il est aussi mentionné que l'anglais enrichi avait déjà été implanté antérieurement, mais aboli. Il est également difficile de faire des groupes, puisque le niveau académique en anglais des élèves est trop varié. La direction informe aussi les membres que l'abolition antérieure avait été décidée en fonction des besoins et intérêts des élèves.

Madame Charlène Rivest intervient en tant que conseillère en information scolaire et professionnel à ce sujet. Elle explique aux membres que l'anglais enrichi ne donne aucun crédit supplémentaire à l'élève. De plus, il est préférable que l'élève ait une note supérieure en anglais régulier plutôt qu'une note plus faible en anglais enrichi, car cela favorise l'acceptation dans les programmes plus contingentés au CEGEP.

La direction mentionne qu'un projet d'enrichissement académique est actuellement envisagé. Ce projet pourrait accorder 2 crédits supplémentaires à l'élève. Actuellement, les enseignants ont du matériel d'enrichissement supplémentaire pour les élèves qui complètent leurs travaux avant les autres.

8. Point(s) du représentant des élèves

Jonathan Lauzon, président du conseil des élèves, se présente aux membres. Il informe les membres de la composition du conseil des élèves, soit 2 élèves représentant chaque niveau. Il informe le conseil de la formation de certains comités qui seront formés par les élèves pour l'année scolaire 2021-2022 : comité solution social, comité activités et comité socio-économique. Il résume brièvement le mandat de ces comités.

9. Point(s) de la direction

9.1 Activités avec ou sans dérangement à l'horaire (document envoyé par courriel) (Annexe 2)

Le tableau a été envoyé aux membres. La direction demande si les membres ont des questions. La direction informe les membres de l'ajout d'une activité qui se déroulera lors de la prochaine journée pédagogique prévue au calendrier scolaire. Les élèves du groupe 26 iront à un jeu d'évasion en avant-midi et à la Zone 15 (mini-putt) en après-midi. Les coûts de cette activité sont assumés par la mesure 15028. Aucune question n'est posée.

Sur proposition de Mélanie Joly, il est résolu à l'unanimité d'adopter les activités présentées.

CEBJ – 211026- 013

9.2 Activités de financement (document envoyé par courriel) (Annexe 3)

Le tableau a été envoyé aux membres. La direction demande si les membres ont des questions. Aucune question n'est posée.

Sur proposition de monsieur François Cardin, il est résolu à l'unanimité d'adopter les activités de financement présentées.

CEBJ – 211026- 014

9.3 LIP 96.22 (document envoyé par courriel) (Annexe 4)

Le document ayant été envoyé par courriel, la direction demande si les membres ont des questions ou des suggestions. Un auditorium sera ajouté à la liste des demandes. Monsieur Patrick Léveillé questionne la direction sur l'augmentation de la clientèle à prévoir. Les projections permettent de s'attendre à une augmentation d'environ 500 élèves de plus sur 5 ans.

Sur proposition de monsieur Yves Thibault, il est résolu à l'unanimité d'adopter les demandes inclus au document.

CEBJ – 211026- 015

9.4 Calendrier scolaire - Amendement (document envoyé par courriel) (Annexe 5)

Le calendrier a été envoyé par courriel. La direction mentionne que les dates pour la première communication ont été modifiées pour le 18 et le 19 novembre 2021. La direction demande si les membres ont des questions. Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame Annie Bilodeau, il est résolu à l'unanimité d'amender le calendrier scolaire 2021-2022 tel que présenté.

CEBJ – 211026- 016

9.5 Plan d'urgence

Madame Mélanie Beausoleil présente les documents liés au plan d'urgence et explique en quoi ils consistent. Elle explique aussi aux membres l'application des mesures sanitaires à l'école. L'école applique les mesures sanitaires selon les critères du Centre de services scolaire des Samares qui reçoit les directives de la Direction de la santé publique. Aucune question n'est posée.

10. Rapport de la représentante du comité de parents

Madame Annie Bilodeau nous mentionne que, lors de la dernière séance du comité de parents, les élections ont eu lieu pour élire un membre président et un membre vice-président. Aucun autre sujet n'a été abordé lors de cette rencontre. Aucune question n'est posée.

11. Autre(s) point(s)

11.1. Sécurité événementielle

Monsieur François Cardin questionne la direction sur la sécurité lors d'événements à l'école et en particulier lors des matchs de football. Il mentionne que certains débordements ont eu lieu lors d'événements antérieurs. Il suggère un comité pour se pencher sur la question ainsi qu'une présence policière ou la présence de gardiens de sécurité. Il mentionne tout de même que les débordements ne sont pas majeurs et que certains sont liés à la rivalité des élèves de notre école et celle de l'école secondaire Thérèse-Martin.

La direction informe les membres qu'elle est au courant de la situation et que certaines mesures ont déjà été prises comme l'embauche de gardiens de sécurité lors des matchs du 29 octobre 2021 et du 5 novembre 2021. Le service de police est déjà au courant de cette situation. La direction et certains membres du personnel seront aussi présents sur les lieux pour tenter de faire une sélection des spectateurs, puisque certains anciens élèves se présentent lors des matchs se qui favorise le climat de rivalité entre les écoles secondaires, ce qui n'est pas souhaitable.

11.2. Communication en ligne

Madame Annie Bilodeau parle du site internet de l'école et des publications partagées sur celui-ci. Elle mentionne que celui-ci permet de promouvoir l'école et les activités qui s'y produisent. Il est mentionné que les calendriers sportifs, les résultats de match et les projets pourront être publiés sur le site internet pour promouvoir l'école davantage. Elle félicite les membres du personnel pour leurs implications à cet effet et souhaite une continuité dans ce projet.

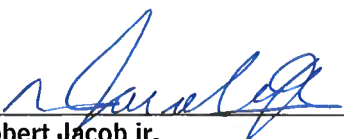
12. Date de la prochaine séance

La date de la prochaine séance est fixée au 7 décembre 2021. L'heure de la rencontre reste à déterminer. Un formulaire de vote sera envoyé aux membres pour fixer une heure de rencontre pour les prochaines séances en tenant compte des obligations et préférences de tous les membres.

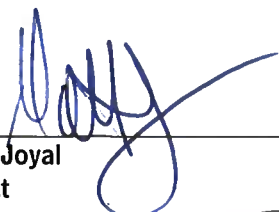
13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Yves Thibault, il est résolu que la séance soit levée à 18 h 11.


CEBJ - 211026- 017



Robert Jacob jr.
Directeur de l'école



Mathieu Joyal
Président



Karine Savard
Secrétaire de la séance

